



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF

Monsieur Philippe LEGLISE-COSTA
Secrétaire général des affaires
européennes
SGAE
68 rue de Bellechasse
75007 Paris

Le Directeur général

Paris, le 27 septembre 2016

Objet : Brevet unitaire et juridiction unifiée du brevet

Monsieur le Secrétaire général,

Il aura fallu près de quarante ans pour que l'Europe décide en fin d'année 2012 de se doter d'un brevet à effet unitaire et d'une juridiction unifiée du brevet. Depuis cette date, les Etats membres ont travaillé aux modalités techniques de mise en œuvre de ce projet et tout est pratiquement prêt maintenant pour qu'il entre en vigueur.

Dans ce contexte le MEDEF demeure préoccupé par les conséquences possibles du récent référendum sur le « Brexit » au Royaume-Uni et les incertitudes qui y sont liées. Ce projet est trop important pour l'Europe, sa compétitivité, sa croissance et ses emplois pour être abandonné ou retardé *sine die*.

Le MEDEF souhaite que les pouvoirs publics français, dont la promptitude à ratifier l'Accord sur la juridiction unifiée a joué un rôle important dans les progrès de la mise en place des différentes composantes du projet, fassent tous les efforts possibles avec leurs partenaires européens pour, comme prévu, faire aboutir le projet en 2017. Cet objectif nécessite de commencer à étudier les changements et additions aux dispositions législatives actuelles. Pour les entreprises, l'attractivité du système serait accrue si la participation du Royaume-Uni pouvait être assurée sur le long terme et ce point devrait faire partie des solutions recherchées.

Nous restons à votre disposition pour étudier les différents aspects de la situation et les pistes d'action possibles pour permettre la poursuite et la finalisation du projet et éviter son enlisement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel GUILBAUD